# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

# EXTRAIT DU<sup>I</sup>PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 28 MARS 2024**

DCM240328_012	REVISION	TARIFICATION	APPLICABLE	SUR
_	DOMAINE PUBLIC			

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la que le compte rendu de cette présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents:	3
Total des votes :	42

#### **ETAIENT PRESENTS:**

PEOUIN BEDIER Joé, Monsieur Jean-Marc, Monsieur Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, Monsieur **PAPAYA** Laurent, Madame Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN Migline, **KICHENIN** Marie Linda, Madame **GRONDIN** Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina. Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane. Monsieur **FENELON** Jean Claude. Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

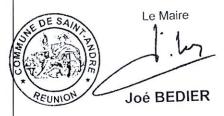
Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney



Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

# **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.



LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

# DCM240328 012 - REVISION TARIFICATION APPLICABLE SUR DOMAINE PUBLIC

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

#### I. CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté par délibération en date du 23 Juillet 2021 la grille tarifaire applicable au domaine public.

Cette délibération a été complétée et modifiée lors des conseils municipaux du 29 Décembre 2021 et 13 Décembre 2022 par l'adoption de tarification applicable au site du Colosse.

#### II. PROPOSITION

Il est proposé l'adaptation de la grille tarifaire sur le domaine public afin :

- D'actualiser la grille tarifaire face à l'inadéquation de la grille tarifaire actuelle par rapport à la réalité des occupations,
- D'instaurer de nouvelles grilles de tarification applicable sur le domaine public (journées commerciales marché de nuit...),
- D'instaurer une nouvelle tarification au vu du besoin de mise en place de cautionnement et de coût de location de la logistique mise en place lors des manifestations se déroulant sur le site du Colosse.

Il convient donc de mettre à jour la grille tarifaire ci-annexée sur le domaine public.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

32 pour

10 contre (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

#### Article 1:

- D'approuver la grille tarifaire du domaine public selon les propositions annexées.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme Saint-André le 8 AVR. 2024

Le Maire

Joé BEDIER